

Bilan du *Colloque international sur les violences faites aux femmes* (Montréal, 22 au 24 octobre 2006): cinq conditions à réunir pour progresser

Le premier colloque international sur les *Violences faites aux femmes*, organisé par le Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), s'est terminé mardi de la semaine dernière à Montréal par l'identification de cinq conditions à mettre de l'avant pour enrayer les violences faites aux femmes dans le monde. L'événement a aussi permis de réaffirmer le besoin de développer un réseau international d'experts en la matière et le CRI-VIFF s'engage à favoriser les échanges devant mener à la création de ce réseau.

Le CRI-VIFF, on s'en souviendra, a été mis sur pied à la suite des événements tragiques survenus à l'École polytechnique en 1989, lors desquels 14 jeunes femmes ont été assassinées. Il constitue une expérience de partenariat réel entre universités et milieux de pratique institutionnels et communautaires. Sa structure de fonctionnement est basée sur la parité entre les partenaires des milieux universitaires (Université de Montréal et Université Laval) et ceux des milieux de pratique (Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) et Relais-femmes).

Lors du colloque, les échanges entre les 500 participants de plus de 40 pays ont permis de cibler cinq conditions qui devront être mises de l'avant pour consolider et maintenir les solutions existantes. Ces conditions permettront aussi de s'assurer que de nouvelles approches soient prises en considération et mises en application rapidement, compte tenu de l'urgence de la situation. Voici donc quelques leçons tirées de ce premier colloque.

La première condition consiste à *réaffirmer la nécessité d'utiliser le concept de violence faite aux femmes*. En effet, ce concept nous permet de comprendre que les violences faites aux femmes existent : c'est une réalité dans la vie d'une femme sur trois dans le monde. Ces violences se manifestent sous de multiples formes, à tous les âges de la vie et dans divers contextes de vie. En effet, les violences faites aux femmes se manifestent par les viols en temps de guerre, par la traite des femmes pour la prostitution, par les mariages forcés, par les crimes d'honneur (vitriolisation, lapidation, etc.), par l'inceste, par les multiples violences vécues par les femmes autochtones, par les formes particulières de violences conjugales vécues par les femmes âgées ou en perte d'autonomie, etc. Cette condition sera nécessaire tant que les États n'auront pas réussi à offrir aux femmes un environnement sécuritaire et sans souffrance.

Dans un deuxième temps, les experts ont soutenu qu'*il est essentiel de réitérer que la violence ne doit pas être considérée comme un problème individuel, mais bien comme un problème social*. Le colloque a ainsi permis de voir l'ensemble des

politiques sociales développées dans ce domaine. Certaines d'entre elles sont ciblées (violence conjugale, agressions à caractère sexuel, traite des femmes), d'autres plus globales (violence envers les femmes). Au-delà de ces politiques, un effort constant doit être parfois entrepris, parfois maintenu, pour que le message soit clair : la violence faite aux femmes est un problème social. Quand la société dans son ensemble aura aussi honte du fait que des femmes soient encore victimes de violence que certaines victimes peuvent avoir honte d'être victimes, un pas dans la bonne direction aura été franchi.

Avoir une vision commune, voici la troisième condition nécessaire. Tout au cours du colloque, de nombreuses présentations ont décrit des pratiques novatrices et efficaces. Que ce soit le processus de demande d'aide des victimes et des personnes ayant des comportements violents, les facteurs aidants, la réussite du système de justice pénale, au-delà des facteurs associés à la réussite, deux éléments centraux sont constamment revenus comme absolument nécessaires. Tout d'abord, afin d'assurer une cohérence des réponses sociales mises en place pour enrayer les violences faites aux femmes, l'ensemble des acteurs directement concernés (services de police, tribunaux, services de santé, organismes d'aide humanitaire, services de protection de l'enfance, etc.) devront adopter une vision commune du problème. De plus, les actions des ressources judiciaires, médicales, psycho-sociales, communautaires en protection de la jeunesse et éducatives se doivent d'être concertées. Mais au-delà de cette constatation, la sécurité des victimes doit être au centre de ces actions.

Parmi les actions identifiées, les congressistes ont retenu la mise en œuvre d'*une campagne internationale de sensibilisation* sur la question des violences faites aux femmes comme quatrième condition.

Enfin, comme cinquième condition et pour que toutes les autres se réalisent, les congressistes ont demandé que *des fonds soient investis là où il n'y en a pas, qu'ils soient maintenus là où ils sont menacés et qu'ils soient augmentés pour faire face aux nouvelles réalités*.

En terminant, il faut dire que la violence faite aux femmes utilise toutes sortes d'armes parmi lesquelles les paroles, les poings et les armes à feu. Les gouvernements doivent pouvoir contrôler toutes les armes qui peuvent détruire la vie des femmes à tous les âges de la vie et dans tous les contextes. C'est pour cette raison que le CRI-VIFF, créé à la suite des événements tragiques survenus à l'École polytechnique en 1989, lance un appel au Gouvernement du Canada pour le maintien du registre des armes à feu. Selon nous, le registre est un outil important pour la lutte contre les violences faites aux femmes au Canada.

Nous espérons que nous avons réussi à inspirer tous les acteurs de la société concernés par la question de la violence faite aux femmes, car nous pensons que la mobilisation des communautés sera au cœur des solutions à venir.

Dominique Damant, Ph.D

Professeure titulaire à l'École de service social de l'Université Laval

Directrice du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes

Présidente du colloque *Violences faites aux femmes : réponses sociales plurielles*

22-24 octobre 2006

La réalisation du colloque a été rendue possible grâce à la collaboration financière des organismes suivants :

Agence canadienne de développement international (ACDI)
Centre national de prévention du crime du gouvernement du Canada,
en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec*
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC)
Justice Canada
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
Commission du droit du Canada
Ministère de la Justice du Québec
Université de Montréal et Université Laval
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine du Québec

* Les points de vue exprimés dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle du gouvernement du Canada ou celle du ministère de la Sécurité publique du Québec.

* * *